



FORMULAIRE D'INSCRIPTION

ÉPREUVE: SÉRIE ACT 100
DATE: 2 septembre 2017
ENDROIT: Autodrome Montmagny, Montmagny, Québec
455, ch. St. Léon, CP522, Montmagny, QC G5V 3S9
Tél.: 418-455-4727
www.autodromemontmagnyspeedway.com
CATÉGORIE: Voitures ACT récent modèle (*ACT Late Model Championship Cars*)
DISTANCE: 100 tours (37.5 miles) sur le vert
PROMOTEUR: Kenny Thériault
SANCTION: American-Canadian Tour, Ltd. (ACT) – ACTS090217-06
PRIX ET BOURSES: \$18,702 (Une partie du fonds de points est inclus dans les bourses affichées)

HORAIRE (Sujet à changements sans pré avis):

10 h	Ouverture des puits
10 h 25	Pige pour l'ordre des pneus et ouverture du tech
10 h 30	Ouverture du tire compound
12 h 30	Pratique ACT #1 (20 minutes)
13 h 40	Réunion des pilotes, chef d'équipe et spotteurs
14 h 25	Pratique ACT #2 (20 minutes)
15 h 55	Pratique ACT #3 (20 minutes)
16 h 15	Qualifications (toutes catégories)
+/- 17 h 15	Courses de qualification – groupe 1 (10 tours) Courses de qualification – groupe 2 (10 tours) Courses de qualification – groupe 3 (10 tours)
17 h 45	Pige pour les 12 premiers (après la dernière course de qualification)
19 h 00	Fausse grille (Impound)
+/- 20 h 30	Présentation des pilotes
20 h 45	Finale Série ACT 100 tours

CONTACTS:
AUTODROME MONTMAGNY:
Mélanie Picard
melanie.picard@hotmail.com
www.autodromemontmagnyspeedway.com

418-455-4727

SÉRIE ACT :
Marc Patrick Roy
mproy@serieact.com
www.serieact.com

514-907-1773

Télécopieur: 514-907-1773

PROCÉDURES D'INSCRIPTION

Toute équipe qui n'est pas inscrite pour la saison qui désire participer à cette épreuve doit s'inscrire à l'aide du coupon d'inscription ci-joint et faire parvenir les frais d'inscription de 50.00 \$ à Les Promotions Shamrock Inc., au 424 Justin, Laval, QC H7P 5V9. **Après le 30 août 2017**, les frais pour une inscription tardive seront de 100.00 \$ et devront être acquittés avant l'épreuve, sans quoi, ils seront déduits des gains et l'équipe ne pourra bénéficier des points de participation.

(suite au verso)

(suite du recto)

PRIX ET BOURSES

RÉPARTITION DES BOURSES

(Une partie du fonds de points est inclus dans les bourses affichées)

1. 2,200	3. 1,000	6. 750	9. 680	12. 660	15. 600	18. 600
2. 1,500	4. 900	7. 725	10. 670	13. 655	16. 600	19. 600
	5. 800	8. 700	11. 665	14. 650	17. 600	20. 600

PRIX : ENTREPRISES PARTICIPANTES

American racer	Ford	Lou-Tec
Bassett	Holley	Moroso
Bond Auto	Kirkey	Msd Ignition
Circuit Acura	Koni	New Hampshire Motor Speedway
Crazy Horse Racing	Les constructions Alain Gaudreault	Racing Electronics
Edelbrok Racing	Les Entreprises M.P. Roy Inc.	Remorquage J.M. Thiffault
Five Star	Longacre	VP Racing Fuels

NHMS: Le gagnant recevra un boni de 500 \$ pour s'être qualifié pour le 9ième « *Annual ACT Invitational* » (Invitational 2017) au New Hampshire Motor Speedway. Dans l'éventualité, où le gagnant soit déjà qualifié pour l'Invitational 2017, le boni ira au premier pilote qui n'a pas reçu le boni NHMS 2017. Le bonus est conditionnel à la participation du pilote Invitational 2017. Les concurrents doivent être approuvés par ACT pour concourir à NHMS.

BASSETT: Rabais de 30 \$ sur l'achat de deux (2) roues à celui qui termine en deuxième place à la condition que l'auto porte le décalque requis.

CRAZY HORSE: Un certificat de 50 \$ sera octroyé à celui qui termine en dixième position, indépendamment du châssis utilisé et de l'affichage des décalques.

EDELBROCK RACING AWARD: Un certificat de 25 \$ sera accordé au pilote qui aura terminé troisième à la condition que la voiture porte le décalque requis.

FORD RACING: Un montant de 525 \$ sera disponible pour les pilotes qui auront un moteur FORD S347JR enregistré, approuvé et scellé avec les décalques requis. 300 \$ pour une première, 150 \$ pour une deuxième et 75 \$ pour une troisième.

FIVE STAR BODIES: 100 \$ en certificats d'achat de produit seront remis et répartis de la façon suivante: 75 \$ au compétiteur gagnant l'épreuve et 25 \$ au compétiteur terminant 12e si ils affichent un collant du produit à l'endroit désigné. Si les gagnants de ce boni ne rencontrent pas les exigences, le boni sera remis au prochain compétiteur qui a rempli toutes les exigences.

LES CONSTRUCTIONS ALAIN GAUDREULT : Un boni de 150 \$ sera payé au pilote ayant fait la plus grande remontée.

RACING ELECTRONICS: 100 \$ en certificats d'achat de produit seront remis aux compétiteurs qui utilisent des radios ou autre équipement autorisé de marque RE et qui affichent le décalque. Répartition: 50 \$ au compétiteur qui gagne l'épreuve, 25 \$ au compétiteur qui termine 7^{ème} et 15 \$ au premier compétiteur, peu importe sa position à l'arrivée, qui n'a pas gagné d'épreuve finale série ACT cette année et 10 \$ au premier compétiteur qui n'a pu se qualifier pour la finale. (Maximum de trois certificats par saison.) Si les compétiteurs ne rencontrent pas les exigences de conformité ou qu'ils ont déjà reçu trois certificats, le certificat sera remis au prochain compétiteur éligible.

VP RACING FUELS : Un 5 gal de VP 100 sera tiré parmi les pilotes participant à l'épreuve et ayant affiché le décalque.

Pour être éligible à ces bonis d'épreuve, il faudra que la voiture maintienne un statut de « participants à 100 % » et le pilote doit posséder une licence ACT. De plus, lorsqu'éligibles, les bourses et bonis de championnat seront payés au propriétaire de la voiture.

(suite à la prochaine page)

PROCÉDURES

L'épreuve sera régie par la réglementation et les procédures de l'American-Canadian Tour telles que définies dans le livre de règlements : American-Canadian Tour (ACT) Late Model Sportsman Division, par les éléments décrits dans le formulaire d'inscription, par les bulletins techniques, les avis, les règles spécifiques ou tout amendement qui s'y rapportent. Advenant une contradiction entre le livre de règlements, le formulaire d'inscription ou une règle spécifique, l'interprétation faite par l'ACT sera finale et sans appel.

Tous les pilotes, propriétaires de voiture et équipier doivent posséder une carte de membre en vigueur. Il est possible de souscrire une carte de membre annuelle ou une carte de membre temporaire, pour un maximum de 2 épreuves par saison.

Toutes les voitures doivent être inscrites à l'épreuve et acquitter les frais pour pouvoir y participer, soit par une inscription annuelle au championnat de la Série ACT ou par une inscription unique pour l'épreuve à l'aide du coupon.

Le pilote, le chef d'équipe et l'éclaireur (« spotter ») doivent obligatoirement assister à la réunion des pilotes.

Toutes les voitures sont sujettes à une emprise (contrôle) physique par ACT du moment où ils passent l'inspection jusqu'au moment où elles sont officiellement relâchées par ACT. Ceci dit, ACT ne peut être tenue responsable pour la perte, le dommage ou le vol à la voiture.

PROCÉDURES DE QUALIFICATION, DE POSITIONS DE DÉPARTS ET DE DISTANCE

L'ordre de départ des courses de qualifications et de la finale sont déterminés par la pigne au sort. Les procédures de qualification seront communiquées à la réunion des pilotes et sont sujettes à changements en fonction du nombre de voitures présentes.

Dans l'éventualité où il y aurait plus de 20 voitures : les 18 premières positions de départs seront déterminées par le résultat des courses de qualifications. Les deux dernières par des positions de départ provisoire. Ces dernières pourront être accordées selon la procédure American-Canadian Tour (ACT), telle que décrite à la réunion des pilotes. Après l'attribution des positions de départ provisoires, dans l'éventualité où un seul pilote ayant fait 100 % des courses au championnat de la Série ACT à ce jour soit non qualifié, une position de départ provisoire supplémentaire lui sera accordée.

ACT fera tout ce qui est raisonnablement possible pour que l'épreuve parcoure la distance prévue. Cependant, pour des raisons hors de son contrôle, notamment pour les intempéries, il est possible que la course soit écourtée. Elle sera considérée officielle si plus de la moitié est franchie.

La distance, à moins d'avis contraire, sera des tours sur le vert. Cependant, il est possible et à la discrétion du directeur de course, que dans des situations particulières, notamment un couvre feu, de comptabiliser les tours sur le jaune.



FORMULAIRE D'INSCRIPTION – COUPON-RÉPONSE

VEUILLEZ COMPLÉTER AVANT LE : 30 AOÛT 2017

In consideration of this event, the acceptance of this entry by American-Canadian Tour, Ltd. (ACT), its associated companies and entities (including but not limited to MGM Racing, Inc., Thunder Road Enterprises, Inc., Auto Trek LLC, Les promotions Shockrock Inc. hereinafter collectively referred to as ACT), the undersigned hereby agrees that ACT shall have the exclusive right to use, without further compensation to the undersigned, their name(s), picture(s), likeness(es), picture(s) of race car(s), and performance(s), or any part thereof, for any and all purposes and in any manner in connection with promoting, advertising, recording, broadcasting, producing and reproducing or exploiting or benefiting in any way from this event or any other events sanctioned by ACT, whether before, during or after such event(s), including but not limited to photography, television and radio broadcasts, film productions and print media. The undersigned understands and agrees that this exclusive right shall be freely assignable by ACT.

In addition, the undersigned agrees to be bound by any and all decisions made by ACT, which decisions shall be final and without recourse or appeal. In the event that this application is terminated, it shall be without restitution of any part of the fee paid in connection with this entry and further, the undersigned waive any and all rights or claims to any bonus money due resulting from my/our racing efforts with ACT prior to termination. The undersigned further waives any and all rights for themselves, their agents or assigns, to institute any action, or actions, suits or proceedings, whether at law, in equity, or before any administrative agency or board in any jurisdiction, whether under the laws of the United States of America or Canada, or any political subdivision of either Country against ACT for any act or action taken or not taken, or any refusal to act on the part of ACT or any of its employees, agents or servants, or any persons for whose activities ACT may be responsible, arising out of the promoting, sanctioning, sponsoring, operating, regulating, scoring, rule making, decision making of any event.

In consideration of acceptance of this entry by ACT, the undersigned, for themselves and their heirs, successors and assigns, do hereby release ACT, its associated companies and entities (including but not limited to MGM Racing, Inc., Thunder Road Enterprises, Inc., Auto Trek LLC hereinafter collectively referred to as ACT), and their officers, directors, agents, and employees from any and all, and all manner of action and actions, cause and causes of actions, suits, damages, and claims that the undersigned or their heirs, successors, and assigns may have now, or at any time in the future may have, arising in any manner out of ACT-sanctioned events, excepting only ACT's obligation to pay purses, bonuses and awards as set forth in the individual official entry blanks for ACT-sanctioned events. The undersigned understands and agrees that this release constitutes a waiver and release of any and all claims for personal injury, breach of contract, and any other loss or damage except as previously provided herein.

EVENT SANCTION / DATE: ACTS081917-06 TRACK: AUTODROME MONTMAGNY

DRIVER: _____ ADDRESS: _____

CITY: _____ STATE: _____ ZIP: _____

SOCIAL SECURITY #: _____ EMAIL: _____ PHONE #: _____

CAR OWNER: _____ ADDRESS: _____

CITY: _____ STATE: _____ ZIP: _____

SOCIAL SECURITY #: _____ EMAIL: _____ PHONE #: _____

MAKE OF CAR: _____ MODEL: _____ YEAR: _____

CAR SPONSOR(S): _____ CAR #: _____

RADIO FREQUENCIES: _____

Entry submitted for approval by: DRIVER: _____ (Signed)

DATE: _____ CAR OWNER: _____ (Signed)

Veillez compléter et retourner ce coupon et vos droits d'inscription par la poste à Les Promotions Shamrock Inc., 424 Justin, Laval, QC H7P 5V9 (Téléphone : 514-907-1773)

NOTE : Si vous avez déjà complété une inscription annuelle, vous n'avez pas à compléter et poster ce coupon-réponse.